

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Madame RENON et Monsieur DAUMAS

Convocation et affichage : 28/05/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 7

Objet : APPROBATION DU DEVIS D'ENLEVEMENT D'UN DEPOT DE TOLES AMIANTEES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un dépôt sauvage de tôles amiantées a été trouvé sur une parcelle de la commune.

Il a déposé plainte auprès de la gendarmerie mais vu que les personnes ayant déposé n'ont pas été retrouvées, la plainte a été classée « sans suite ».

Il est nécessaire d'enlever ce dépôt.

Deux devis ont été demandés. Le mieux disant de l'entreprise TURCAN s'élève à 4 500.00 €HT.

Monsieur le Maire précise que le chemin d'accès à cette parcelle sera barré.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibéré sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le devis de l'entreprise TURCAN pour un montant de 4 500.00 €HT pour procéder à l'enlèvement de ce dépôt sauvage de tôles amiantes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 06 juin 2024,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS